



“ Mi natural vergüenza ”. La construction de l’impuissance sexuelle masculine comme une défaillance honteuse (diocèse de Madrid, 1780-1840)

Marie Walin

► To cite this version:

Marie Walin. “ Mi natural vergüenza ”. La construction de l’impuissance sexuelle masculine comme une défaillance honteuse (diocèse de Madrid, 1780-1840). Frédéric Chauvaud; Marie-José Grihom. Corps défaillants: du corps malade, usé, déformé au corps honteux, Imago, pp.75-90, 2018, 2849529494. hal-01890512

HAL Id: hal-01890512

<https://hal.science/hal-01890512>

Submitted on 22 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Mi natural vergüenza »¹

La construction de l'impuissance sexuelle masculine comme défaillance honteuse : diocèse de Madrid, 1780-1840

« Madrid, 21 juillet 1840

[...] ma chère Pepa,

[...] Tu n'ignores pas que lorsque j'ai souhaité m'unir à toi par les liens du mariage, j'ignorais tout de mon impuissance [...], mais lorsqu'ensuite j'ai dû me rendre à l'évidence, je n'ai trouvé aucun moyen de remédier à ma défaillance naturelle et, tout en sachant que j'aurais pu t'en parler, je n'ai pas réussi à vaincre ma honte naturelle, et c'est ce qui m'a décidé à m'en aller sans en parler à personne, comme tu as pu le voir. [...]

Manuel Casasola »².

Dans cette lettre laissée à sa femme, Manuel Casasola fait aveu de son impuissance sexuelle pour expliquer son départ précipité du domicile conjugal, « alors même que l'avouer [le] fait rougir »³. Utilisée comme pièce à conviction par une épouse demandant une nullité de mariage auprès du tribunal diocésain de Madrid⁴, cette lettre pourrait bien être un faux élaboré par des époux désireux de se séparer à l'intention d'une Église peu encline à autoriser les ruptures de vie conjugale⁵. Il n'en reste pas moins que le vocabulaire utilisé par Manuel Casasola pour qualifier son « défaut naturel » montre que l'impuissance est perçue comme une défaillance humiliante qu'il est préférable de dissimuler aussi longtemps que possible. De

1 "Demanda de nulidad de matrimonio propuesta por la Señora Doña Josefa María Zuazo con su marido Don Manuel María Casasola", Archivo Histórico Diocesano de Madrid (AHDm), serie Judicial, caja nº 2191, Notario : Patón, 1840.

2 *ibid.*

3 *ibid.*

4 Les fonds de l'*Archivo Histórico Diocesano de Madrid* conservent les procès présentés devant le *Provisorio* du tribunal ecclésiastique diocésain localisé à Madrid, chargé de traiter en première instance les cas de nullités et de divorces présentés par des paroissien.ne.s de la province ecclésiastique de Madrid, subdivision du diocèse de Tolède. MARTÍNEZ ESTEBAN Andrés, SUÁREZ JUEGA Emilia, "El Archivo Diocesano de Madrid pasado y presente", RAM, nº 1, 2006, p. 178-186.

5 Cette hypothèse est probable car les époux, voyant que la démarche n'aboutit pas, demandent finalement à être autorisés à vivre de nouveau conjointement. « Demanda de nulidad... », *loc. cit.*

fait, l'impuissance sexuelle masculine est certainement la défaillance corporelle dont on se moque le plus volontiers⁶. Des cas d'hommes célèbres comme celui d'Henri IV de Castille (1425-1474) dit « l'Impuissant », objet d'étude ou sujet de roman aux ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles⁷ ou des rituels populaires comme celui du charivari en France le rappellent⁸. Une fois démasqué, l'impuissant ne pouvait échapper à l'opprobre public.

Dans l'Europe occidentale catholique, la menace de disqualification sociale est rendue très concrète par une sanction institutionnelle. Depuis le ^{xii}^e siècle au moins, l'impuissance est, en effet, une cause de nullité de mariage pour l'Eglise⁹. L'incapacité à consommer le mariage, pour le mari comme pour la femme, peut entraîner une annulation des vœux prononcés devant Dieu si la cause est portée devant un tribunal ecclésiastique. Si l'impuissance s'avère être « naturelle » – c'est-à-dire incurable – le sacrement est considéré comme nul et non avenue et le ou la conjoint.e déclaré.e impuissant.e est frappé.e d'empêchement, ce qui lui interdit de se remarier. Dans ce processus de sanction de l'impuissance, les tribunaux ecclésiastiques s'appuient sur le savoir médical, seul en mesure de déterminer si l'impuissance peut être soignée¹⁰. Les expert.e.s médicaux et médicales convoqué.e.s par le tribunal diocésain de Madrid, médecins, chirurgiens et sages-femmes, contribuent par leurs diagnostics et leurs pratiques d'examen à la construction de l'impuissance comme un « mal honteux ».

Cet article s'intéresse aux mécanismes de construction de l'impuissance sexuelle masculine comme une défaillance humiliante, à travers des procès de nullités de mariage présentés devant le tribunal ecclésiastique de Madrid et des textes théoriques médicaux et canoniques de

6Elle est, selon A. McLaren, “the life’s greatest joke and life’s greatest tragedy » (“à la fois la plus grande des dérisions et la plus grande des tragédies”), McLAREN Angus, *Impotence, a cultural history*, Chicago, Univ. of Chicago Press, 2007.

7FERNÁNDEZ Y GONZÁLEZ Manuel, *Enrique IV (El impotente) ó Memorias de una Reina: novela histórica*, Madrid, D. J. Ruiz de Morales, 1854, MARAÑÓN Gregorio, *Ensayo biológico sobre Enrique IV de Castilla y su tiempo*, Madrid, Mundo latino, 1930.

8SOHN Anne-Marie, « Sois un homme ! », *La construction de la masculinité au ^{xix}^e siècle*, Paris, Seuil, 2009.

9D’après A. McLAREN la plus ancienne mention de cette cause de nullité figure dans le *Decretum* de Gratien de 1140. S’agissant de la péninsule ibérique, on la trouve aussi dans les *Siete Partidas* rédigées sous le règne d’Alphonse X (^{xiii}^e siècle), *op. cit.*

10Sur les procès de nullité pour impuissance, voir notamment A. McLAREN, *op. cit.*, DARMON Pierre, *Le tribunal de l'impuissance : virilité et défaillances conjugales dans l'ancienne France*, Paris, Seuil, 1979, IACUB Marcela, *Le crime était presque sexuel : et autres essais de casuistique juridique*, Paris, Flammarion, 2003, BEHREND-MARTINEZ Edward J., *Unfit for Marriage: Impotent Spouses on Trial in the Basque Region of Spain, 1650-1750*, Reno, Nevada, University of Nevada Press, 2007.

la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle¹¹. Il s'agit de montrer que les arguments utilisés pour justifier la honte d'être impuissant sont le reflet de préoccupations épistémologiques propres à ce moment de transition dans l'histoire de la médecine.

De l'anomalie sexuelle à la sexualité anormale

L'Eglise et l'encadrement de la sexualité des fidèles

S'il peut sembler aujourd'hui étonnant que les tribunaux ecclésiastiques se préoccupent de sujets aussi triviaux que la puissance sexuelle de leurs paroissiens, cela l'était beaucoup moins pour les contemporains des XVIII^e siècle et XIX^e siècle compte tenu du rôle central joué par l'Eglise dans l'encadrement de la sexualité, notamment en Espagne. Jusqu'à la Loi sur le mariage civil de 1870 et le Code Civil de 1889, l'Eglise catholique garde en effet le privilège de la législation du mariage et de la gestion des conflits matrimoniaux. Au-delà de ce rôle institutionnel, elle a aussi une influence sur les esprits, du fait de son importance dans la sphère éducative et du maintien d'un fort sentiment religieux¹². Elle était ainsi l'interlocutrice principale pour régler les conflits de couples et les problèmes liés à leur sexualité. La plupart des personnes adressant une demande de nullité pour impuissance au tribunal ecclésiastique de Madrid entre 1780 et 1840 disent ainsi avoir été guidé.e.s par leur directeur de conscience, comme c'est le cas de Doña María Francisca de Aldama dont la demande date de 1786¹³.

D'après elle, son confesseur lui aurait aussi recommandé de vivre séparément de son mari « pour éviter la ruine spirituelle à laquelle elle s'exposait par sa jeunesse, compte tenu du fait qu'ils vivaient ensemble et qu'ils s'aimaient d'un amour réciproque »¹⁴. L'argument selon lequel la cohabitation avec un mari impuissant menace l'intégrité morale de la jeune épouse apparaît souvent dans les procès. De fait, si le mariage des impuissants a toujours été interdit

11Cet article est basé sur dix demandes de nullités de mariage pour impuissance présentées devant le *Provisorio* de Madrid entre 1777 et 1841. Il est centré sur la question de l'impuissance masculine bien qu'une de ces demandes concerne un cas d'impuissance féminine. Sur ces dix procès, trois concernent des personnes issues des classes supérieures. Parmi les autres cas, plusieurs bénéficient d'une dispense de frais de la part du tribunal, étant reconnu.e.s « pauvres ». Dans deux cas seulement la nullité est prononcée, et dans un autre cas les époux décident de se remettre ensemble. La plupart du temps, les procès restent suspendus pendant un temps très long, au cours duquel survient parfois la mort de l'un des deux conjoints, mettant fin définitivement à la cause.

12Sur la question du sentiment religieux en Espagne au XIX^e siècle, voir LA PARRA LÓPEZ Emilio, «Cultura católica: confesionalidad y secularización» in CABRERA ACOSTA Angel Miguel et PRO RUIZ Juan (dir.), *La creación de las culturas políticas modernas: 1808-1833*, Marcial Pons., Madrid, 2014.

13«Demanda sobre nulidad de matrimonio entre Dn Domingo de Berganza y Doña Maria Francisca de Aldama», AHDM, Judicial, Notario : Landeras, 1786.

14*ibid.*

par l'Eglise catholique ce n'est pas seulement parce que l'impuissance empêche de satisfaire l'objectif de génération. L'institution matrimoniale a également pour fonction d'encadrer le désir sexuel, considéré comme incontrôlable pour la majeure partie des fidèles. Dans la Bible déjà¹⁵, elle apparaît indispensable pour assurer la paix sociale, qui consiste tant à éviter les naissances illégitimes que les pratiques sexuelles considérées comme déviantes. Si l'épouse d'un impuissant telle María Francisca de Aldama s'expose à la ruine spirituelle, c'est ainsi parce que son mari la condamne à « brûler » avec passion, c'est-à-dire soit à se consumer de désir, obsédée par des pensées impies à en perdre la raison, soit à satisfaire ce désir par des moyens illégaux.

Impuissance masculine et pratiques sexuelles illégitimes

Mais de fait, toute pratique différente du coït semble pouvoir être considérée comme « illégale ». En effet, ce que les experts ecclésiastiques entendent par impuissance à cette époque, comprend pour un homme autant l'incapacité à avoir une érection que celle à éjaculer « à l'intérieur du vase féminin »¹⁶. « Il n'est pas suffisant que l'homme puisse expulser de la semence d'un membre sans énergie, s'il ne peut pas l'ériger pour pouvoir se mêler à la femme et ne faire qu'une seule chair », dit P. Murillo¹⁷. Mais il ajoute que l'impuissance peut aussi concerner les individus « au tempérament trop chaud, tels qu'ils émettent leur semence trop rapidement, avant même de pénétrer le vagin »¹⁸. C'est ainsi qu'en 1778, Andrés Bonilla est amené devant les tribunaux par sa femme non pas parce qu'il ne peut pas avoir d'érection, mais parce qu'il « perdait toujours sa semence *hors des voies* »¹⁹. Par conséquent, tout homme incapable d'avoir une pratique sexuelle considérée comme « normale », quand bien même il

15 Cette idée apparaît notamment dans la première épître de Saint Paul aux Corinthiens : « A ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves, je dis qu'il leur est bon de rester comme moi-même. Mais s'ils ne peuvent se contenir, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de brûler » (1 Corinthiens 7:8-9).

16 « copula perfecta per veram seminationem viril intra vas foeminae », MURILLO VELARDE Pedro, *Cursus Juris Canonici*, in Typographia Ulloae a Ramone Ruiz, Madrid, 1791.

17 *ibid.*, citant *Le traité sur le sacrement du mariage* de Basile PONCE DE LEÓN dont la première édition date de 1628.

18 *ibid.*, citant Tomás SÁNCHEZ, *Disputationum de Sancto Matrimonii Sacramento*, 1605.

19 Souligné dans le texte. « Demanda puesta por Doña Justa de Andrade a Don Andrés Bonilla su marido sobre nulidad de matrimonio », AHDM, Judicial, Notario: Daganzo, Caja nº 1765, 1778.

ressentirait « les élans de la nature et un appétit pour l'autre sexe »²⁰ est considéré comme impuissant²¹.

Les procès de nullité pour impuissance sont donc l'une des occasions où l'Eglise exerce son pouvoir de normalisation des pratiques sexuelles²², en particulier à travers des questions précises concernant les pratiques sexuelles des époux. Par celles-ci, l'expert en droit canonique tente aussi bien de savoir si l'impuissance est absolue que si les amants ont eu des pratiques illégales. Le défenseur du mariage²³ œuvrant dans le procès d'Andrès Dufour demande ainsi aux époux « si le pénis du conjoint par lui-même ou par un quelconque autre soin parvient à l'érection, ou s'il demeure toujours sans énergie, faible et sans aucune fermeté malgré ce qui a été fait (si jamais il a été fait quelque chose pour cela) »²⁴, ce à quoi Andrés Dufour répond « qu'ils ont réitéré l'acte pour la consommation du mariage quatre fois lors de différentes nuits au cours desdits jours se mettant dans la disposition régulière l'un et l'autre »²⁵. Son épouse donne cependant plus de précisions sur les pratiques qu'ils ont eu, déclarant qu'elle « l'a touché avec sa main » et que son mari l'a incitée « à se mettre debout » pour « réitérer l'acte »²⁶. Par ses indications elle montre donc que l'impuissance de son mari l'a poussée à avoir des pratiques sexuelles considérées comme illégales par l'Eglise, que sont la masturbation mutuelle et la pratique du coït dans une position « irrégulière »²⁷.

20“Demanda sobre nulidad de matrimonio entre Dn Domingo de Berganza y Doña María Francisca de Aldama”, *op. cit.*

21Les femmes ne pouvant être pénétrées à la suite d'une malformation qui les rendaient « trop étroites » étaient aussi considérées comme impuissantes. C'est l'accusation portée par le marquis de Mortara à l'encontre de sa femme en 1788. “Demanda de nulidad puesta por el señor Don Benito Orozco, Márquez de Mortara, a la Excelentísima señora Dominga Catala, su muger”, AHDM, Judicial, Notario : Fuente, caja nº1876, 1788.

22La question du rôle de l'Eglise et de la médecine dans la normalisation de la sexualité renvoie aux travaux de Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, 3 T., Paris, Gallimard, 1976, 1984 et *Dits et écrits*. 4 T., Paris, Gallimard, 2001, interprétés par Francisco Vázquez GARCIA et Andrés Moreno MENGIBAR pour l'histoire de l'Espagne dans *Sexo y Razón. Una genealogía de la moral sexual en España (siglos XVI-XX)*, Madrid, AKAL, 1997.

23Le « défenseur du mariage » ou « du lien » est un expert en droit canonique, la plupart du temps licencié, nommé par le tribunal ecclésiastique pour examiner le cas selon le dogme.

24“Demanda de Nulidad de Matrimonio puesta por Doña Margarita de la Navidad Duc a Don Andrés Amable Dufour su marido sobre impotencia”, AHDM, Judicial, Notario: Fuente, Caja nº1822, 1783.

25*ibid.*

26*ibid.*

27Les archives montrent cependant une certaine tolérance devant les écarts à la norme définie dans le droit canonique dans la mesure où ces pratiques ne sont pas retenues contre les plaignant.e.s par l'expert en droit

Des pratiques d'examen humiliantes ?

Les détails rapportés sur les pratiques d'Andrès Dufour et de sa femme montrent que la réputation d'impudicité des procès de nullité qui a fait leur célébrité n'est pas un mythe. Le caractère intrusif du regard des experts à l'égard de l'intimité des plaignant.e.s est l'une des raisons qui peuvent faire de ces procédures une expérience particulièrement humiliante. Pour autant, il convient de confronter les écrits et les rumeurs avec la réalité des examens et de mettre ceux-ci en perspective avec les coutumes médicales de l'époque.

L'adoption de pratiques d'examen plus « scientifiques »

Les procès de nullité de mariage pour impuissance bénéficient d'une réputation pour le moins sulfureuse, acquise lors de procès ayant eu lieu au Moyen Âge et à l'époque moderne durant lesquels les époux avaient été sommés de pratiquer le coït devant témoins²⁸. Dans le but de légitimer leurs pratiques et de les différencier de coutumes relevant de temps où « les mœurs étaient loin d'être conformes à la rigueur de la morale et de la décence »²⁹, les experts médicaux convoqués n'ont cessé de se présenter comme des hommes de savoir dont les examens ne servent que leur expertise et non un voyeurisme déguisé. S'il s'agit en partie d'une rhétorique qui participe par performativité à la construction de la figure de l'expert³⁰, les archives témoignent toutefois de la place de plus en plus importante accordée à l'observation dans l'exercice de la médecine. L'examen corporel est toujours mené par les chirurgiens, tandis que les médecins se réservent le privilège d'émettre le diagnostic, comme le rapporte le greffier Nicolas Fuente, chargé de suivre le procès du Marquis de Canillejas en 1777 :

canonique. À une époque où la sodomie est toujours inscrite comme crime dans la *Novísima Recopilación* il est probable que les attouchements ou la masturbation mutuelle apparaissaient comme des fautes minimales. Sur la question de la pénalisation de la sodomie, voir CLEMINSON Richard et VÁZQUEZ GARCÍA Francisco, *Los invisibles: una historia de la homosexualidad masculina en España, 1850-1939*, Granada, Comares, 2011, p. 34.

²⁸Ce fut le cas notamment du Marquis de Langey, surnommé par la suite le « Marquis du Congrez » étudié notamment par P. Darmon et Scarlett Beauvalet, DARMON Pierre, *op. cit.* et BEAUVALET Scarlett, *La sexualité à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010.

²⁹Felipe MONLAU à propos de la pratique du congrès, *Higiene del matrimonio ó El libro de los casados*, Madrid, imp. de M. Rivadeneyra, 1858, p.157.

³⁰Sur la question de la performativité des discours et des plaidoyers dans la construction de la figure de l'expert, voir notamment RABIER Christelle, « Écrire l'expertise, traduire l'expérience. Les rapports des chirurgiens parisiens au XVIII^e siècle », *Rives méditerranéennes*, 44 | 2013 et CHAUVAUD Frédéric, « Le théâtre de la preuve. Les médecins légistes dans les prétoires (1880-1940) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* 2010/1 (n° 22), p. 79-97.

« Les six Chirurgiens nommés (...) se sont séparés dans une pièce de [la maison des marquis], en compagnie dudit Monsieur le marquis, afin de pratiquer l'examen susmentionné, puis se sont rendus dans la salle dans laquelle les médecins, la matrone, et moi-même le Greffier étions restés »³¹.

Si cette séparation des tâches entre les médecins et les chirurgiens est assez traditionnelle, en revanche est une nouveauté le fait qu'elle ne se fasse pas au nom d'un contact avec le corps considéré comme avilissant et donc réservé à un expert médical de classe subalterne³², mais « parce que le sujet dont il s'agit relève plus de l'Anatomie ou de la Chirurgie que de la médecine »³³. Cette reconnaissance d'un savoir spécifique sur le corps et son anatomie témoigne de la progressive reconnaissance dont jouissent les chirurgiens au sein des professions médicales, qui sont par ailleurs de plus en plus diplômés³⁴.

En revanche, les archives montrent une relative déqualification des sages-femmes ou matrones. En effet, si la présence de ces dernières est souvent requise par l'expert en droit canonique pour attester de la virginité de l'épouse, il est fréquent qu'elles ne soient finalement pas convoquées. En 1788, les marquis de Mortara refusent explicitement leur intervention, mettant en cause la qualité de leur expertise :

« il semble incohérent (...) que dans un cas si grave et qui exige la plus grande attention, on se fie au faillible savoir de Matrones qui, en raison de la faible éducation qu'elles ont reçue pour acquérir quelque connaissance sur les causes de la puissance ou de l'impuissance, ignorent jusqu'au sens de ces noms »³⁵

31 "Compulsa de los Autos, que sobre nulidad de matrimonio han seguido en este Tribunal, los señores marqueses de Canillejas, cuyo Proceso original se ha pasado el de la Nunciatura", AHDM, Judicial, Notario: Fuente, Caja n° 1761, 1777, f° 90.

32 À propos de la pratique d'examen par les médecins à l'époque moderne, voir Michael STOLBERG, "Examining the body, c. 1500–1750", in TOULALAN Sarah et FISHER Kate, *The Routledge History of Sex and the Body: 1500 to the Present*, Oxon, New York, Routledge, 2013, p.91-105.

33 Nomination des chirurgiens Joaquín Serrano et Francisco Maldonado dans le procès d'Andrés Dufour, "Demanda ... a Don Andrés Amable Dufour", *op. cit.*

34 À partir de 1788, tous ceux convoqués dans les procès étudiés sont licenciés du Real Colegio de Cirugía de San Carlos de Madrid créé en 1780, contrairement à ce qu'observe E. Behrend-Martínez pour l'époque antérieure et le diocèse de La Calahorra où ils ne sont généralement pas diplômés, E. BEHREND-MARTÍNEZ, *op. cit.*

35 "Demanda...por el señor Don Benito Orozco, Márquez de Mortara", *op. cit.*, 1788.

La marquise préfère ainsi que l'examinent six chirurgiens différents plutôt qu'une seule matrone. La faible instruction théorique que reçoivent les matrones n'est pas nouvelle³⁶. En revanche la dévalorisation de leur savoir témoigne d'une nouvelle conception de l'expertise dans laquelle les connaissances théoriques acquises dans des institutions délivrant des diplômes deviennent plus importants que les savoirs pratiques transmises dans un cadre informel, comme l'est celui de l'apprentissage du métier de matrone traditionnellement transmis de mère en fille³⁷.

Le respect de la pudeur

L'évolution des pratiques d'examen dans le cadre des procès de nullité de mariage pour impuissance témoigne ainsi de celles connues par la science médicale à partir du XVIII^e siècle, qui voit notamment l'émergence d'une nouvelle catégorie d'experts dont l'observation est la spécialité³⁸, conformément au passage de la médecine galéniste traditionnelle à la médecine moderne dite « de laboratoire »³⁹. Pour autant, cette évolution n'efface pas ~~totale~~ment le caractère intrusif de ces examens. La plupart du temps, les preuves de l'impuissance sont en effet déduites « des témoignages des deux conjoints et de l'examen oculaire et scientifique des parties de la génération »⁴⁰ de l'homme, éventuellement de la femme. Ainsi, le médecin Francisco Fabra rapporte que Ventura María de Ripa souffre « d'un défaut d'érection forte et constante du membre viril qui lui permette d'être introduit dans la vulve »⁴¹. Les médecins

36E. Behrend-Martínez observe qu'elles ne savent généralement pas signer, *op. cit.*

37Le progressif remplacement des matrones par les chirurgiens a été notamment étudié par Teresa Ortiz-Gómez, « Protomedicato y matronas: una relación al servicio de la cirugía », *Dynamis: Acta hispanica ad medicinae scientiarumque historiam illustrandam*, 1996, n° 16, p. 109120 et « Luisa Rosado o el orgullo de ser matrona en la España ilustrada », in ORTIZ GÓMEZ Teresa et CABRÉ I PAIRET Montserrat, *Sanadoras, matronas y médicas en*

Europa : siglos XII-XX, Madrid, Icaria, 2001, p. 165-175.

38Voir notamment RABIER Christelle, *Fields of Expertise: A Comparative History of Expert Procedures in Paris and London, 1600 to Present*, Cambridge Scholars Pub., 2007.

39À propos de l'évolution de la science médicale en Espagne, voir notamment LÓPEZ PIÑERO José María, « Las ciencias médicas en la España del siglo XIX », 1992, n° 7, p. 192240 et du même auteur *Historia de la medicina*, Madrid, Alba Libros, 1990. Pour une synthèse récente de l'histoire des savoirs à l'époque moderne, voir PESTRE Dominique, KAPIL Raj et SIBUM Otto, *Histoire des sciences et des savoirs, T. 2 Modernité et globalisation*, Paris, Seuil, 2015.

40«Demanda ...a Don Andrés Amable Dufour», *op. cit.*

41«Pedimiento..con su marido Don Ventura Maria de Ripa», *op. cit.*

observent par ailleurs une déformation au niveau de son testicule gauche, qui est décrit comme « en état de minceur et de mollesse considérable » par l'un, et « totalement atrophié » par un autre. L'autre testicule est jugé quant à lui de taille normale mais « peu consistant ». Ces malformations empêchent, d'après Francisco Fabra, que « le sperme indispensable à la procréation soit bien élaboré », bien que les trois médecins appelés en second lieu estiment que Don Ventura peut « émettre du sperme ». Même si les archives ne permettent pas de savoir les méthodes par lesquelles sont obtenues ces observations, celles-ci ne laissent aucun doute quant à leur caractère impudique. Les experts pouvaient toutefois se montrer plus respectueux de l'intimité des Grands d'Espagne que des roturiers, comme le montre le fait que la marquise de Mortara et son époux ne sont examinés que visuellement⁴², contrairement aux autres plaignant.e.s étudié.e.s. Pour autant, tou.te.s semblent se prêter au jeu de l'examen sans s'offusquer de son impudicité, n'étant de plus pas examiné.e.s seulement par les expert.e.s médicaux et médicales nommé.e.s par le tribunal ecclésiastique mais par une cohorte d'expert.e.s dont il s'agissait de faire jouer les jugements concurrents, chaque partie ayant le droit de nommer ses propres expert.e.s en plus de celles et ceux convoqué.e.s par le tribunal.

Le processus de disqualification sociale de la défaillance corporelle

La progressive reconnaissance de l'observation et de ses « spécialistes » dans l'exercice de la médecine implique que les examens menés dans le cadre des procès de nullité pour impuissance, bien qu'impudiques, aient pu être perçus comme moins humiliants que par le passé. C'est donc dans la construction sociale de l'impuissance et non dans le caractère intrusif des examens la traquant qu'il faut chercher l'origine de la honte évoquée par Manuel Casasola dans la lettre adressée à sa femme.

Un secret bien mal gardé

Le fait que l'impuissance soit un empêchement pour le mariage est déjà un facteur d'humiliation dans une société où celui-là est un atout tant social qu'économique primordial, et cela même si le célibat était un état moins difficile à porter pour un homme que pour une femme. Même si dans de nombreux cas le tribunal conclut à une impuissance « relative », c'est-à-dire permettant à la personne reconnue impuissante de contracter un autre mariage, encore fallait-il trouver une personne acceptant de nouer un lien avec quelqu'un dont la défaillance était connue. L'appel à témoins dans le cadre du procès voire, dans certains cas, l'utilisation des journaux, impliquent en effet que l'impuissance n'était pas un secret très bien

⁴²“Demanda de nulidad puesta por el señor Don Benito Orozco, Márquez de Mortara”, *op. cit.*

gardé. En 1841, un avis de recherche est ainsi publié dans le *Diario de Madrid*⁴³ par le Vicariat ecclésiastique pour retrouver Manuel María Casasola, qui semble vouloir échapper à son procès⁴⁴. Même si la cause de l'avis de recherche n'est pas précisée, nul doute que la rumeur aura vite fait de propager les raisons de sa fuite. Un homme impuissant pouvait aussi être victime d'une dénonciation s'il cherchait à se remarier sans y être autorisé, comme c'est le cas du marquis de Mortara, dénoncé en 1796 par une lettre adressée par sa mère à l'archevêque de Tolède, dans laquelle elle demande que soit invalidé le nouveau mariage que son fils vient de contracter dans la ville de Séville⁴⁵.

Une identité de genre disqualifiée

La difficulté à retrouver une partenaire est liée à la disqualification dont est victime l'homme déclaré impuissant à l'égard de son identité de genre. En étant incapable de pratiquer le coït avec pénétration vaginale, celui-ci met en effet en péril ce que Françoise Héritier a appelé la « valence différentielle des sexes », c'est-à-dire la bicatégorisation et la hiérarchisation de genre structurant les sociétés humaines⁴⁶. Dans la mesure où sa défaillance le prive du symbole principal de la masculinité hégémonique⁴⁷, l'homme impuissant ne peut être considéré comme un « vrai homme ». Antonio Ballano, médecin espagnol reconnu et auteur d'un *Dictionnaire Médical* en 1805, écrit ainsi que les hommes souffrant d'impuissance sont « incapables de séparer la liqueur précieuse qui forme le caractère viril, la force, la prudence et la magnanimité⁴⁸ ». Dans une rhétorique qui emprunte tant à la médecine galéniste qu'aux

43La *Gaceta de Madrid* est le nom du Bulletin officiel du gouvernement espagnol.

44Demanda...con su marido Don Manuel María Casasola", *op. cit.*

45"Demanda de nulidad puesta por el señor Don Benito Orozco, Márquez de Mortara...", *op. cit.*

46HÉRITIER Françoise, *Masculin-féminin. T.I La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.

47Sur le concept de masculinité hégémonique, voir CONNELL Raewyn W., *Masculinities*, Los Angeles, University of California Press, 2005, et CONNELL Raewyn W. et MESSERSCHMIDT James W., « Hegemonic Masculinity: Rethinking the Concept », *Gender & Society*, 2005, vol. 19, n° 6, p. 829-859.

48BALLANO Antonio, *Diccionario de medicina y cirugía, ó, Biblioteca manual médico-quirúrgica, T.V*, Madrid, Don Francisco Martinez Dávila, 1805, p. 180.

thèses du docteur Samuel Auguste Tissot⁴⁹, il fait ainsi le lien entre le manque de « vigueur »⁵⁰ consécutif à l'absence de sperme ou à la mauvaise qualité ou circulation de ce fluide et le développement de traits de caractère opposés à la masculinité hégémonique. C'est donc à la recherche d'indices trahissant son efféminement que les médecins convoqués dans les procès ne se contentent pas d'examiner les parties génitales de l'homme accusé, mais s'intéressent également à l'ensemble de son corps et à son comportement social. Ainsi observe-t-on chez Manuel María Casasola « un défaut de barbe, une décoloration et une douceur de la peau, une absence absolue de poils sur tout le corps », ainsi qu'un « torse trop étroit ; peu nourri ». Son « tempérament », jugé « nerveux et irritable », ainsi que son aspect corporel le rapprochent plus du féminin que du masculin⁵¹. À l'inverse, on s'étonne de voir Ventura María de Ripa « bien constitué » en dépit des malformations de son appareil génital :

« il a environ trente ans, d'une taille plutôt petite, il a une voix grave, il est bien alimenté et agile dans les actes physiques, le pubis plutôt peuplé de poils ».

Les médecins qui l'examinent vont donc chercher dans son comportement social et moral les signes d'une non-conformité à son appartenance de genre que ne traduirait pas son aspect corporel général.

La suspicion d'immoralité

Sa qualité de musicien est ainsi retenue contre lui. Joueur de guitare de profession, on lui reproche d'être incapable de soutenir sa femme financièrement, mais aussi de pratiquer une activité immorale. L'avocat de sa femme avance ainsi que cette occupation « a provoqué chez lui des pensées qui ont enflammé ses désirs, et irrité son imagination en des termes tels que ses forces physiques ne pouvaient suffire à les satisfaire »⁵². Les médecins sont ensuite unanimes, l'impuissance de Don Ventura est due à « des abus de lui-même »⁵³, autrement dit à

49Pour Samuel Auguste Tissot, le sperme contient plus d'énergie vitale que le sang et est un fluide indispensable à l'organisme masculin, cf. *L'Onanisme, ou Dissertation physique sur les maladies produites par la masturbation*, impr. de A. Chapuis, 1760. Mais l'importance du sperme comme fluide vital et parfait remonte à l'Antiquité, comme le souligne par exemple Jean-Baptiste Bonnard, « Corps masculin et corps féminin chez les médecins grecs », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 37 | 2013.

50Le terme « *vigor* » apparaît souvent dans les archives, faisant référence à une énergie vitale typiquement masculine.

51*op. cit.*

52« Pedimiento...con su marido Don Ventura Maria de Ripa », *op. cit.*

53*ibid.*

la masturbation. La « Grande Peur », telle qu'elle a été qualifiée par Jean Stengers et Anne Van Neck a donc fait son apparition en Espagne⁵⁴. « L'excès des plaisirs » et en particulier la masturbation apparaissent comme la deuxième cause d'impuissance sexuelle dans le dictionnaire médical d'Antonio Ballano en 1805, lequel dresse également une description apocalyptique de l'onanisme inspirée des travaux de Samuel Auguste Tissot⁵⁵ :

« Onanisme : c'est l'usage forcé, solitaire et désordonné des facultés reproductrices. De cet abus horrible naissent deux types de maux, certains provoquant une irritation des nerfs, d'autres l'inanition ou l'épuisement par suite d'une évacuation excessive. Les conséquences physiques en sont la pâleur, l'exténuation, le marasme, l'apoplégie, la léthargie, des tremblements, la paralysie, la perte de la vision et de l'ouïe, les spasmes, l'arthrite, le tabes dorsalis⁵⁶, la tisis⁵⁷, etc. et pour finir, la mort ; les conséquences morales sont la perte de mémoire, la paresse, l'inertie, la stupidité, la mélancolie ; et finalement la démence, ainsi est le triste fruit que récoltent les malheureuses victimes de cet exécration vice.⁵⁸»

La pénétration tardive des idées de Tissot en Espagne explique que cette cause d'impuissance n'apparaisse pas dans les archives avant le début du XIX^e siècle. Il est possible en revanche qu'à partir de cette date, la masturbation devienne la principale – voire unique – cause d'impuissance sexuelle masculine, comme le laisse entendre cette hypothèse formulée par le défenseur du lien dans le procès de Manuel Casasola en 1840 :

« Qui sait si cette inertie, ou frigidity ne provient pas d'abus ou d'excès dans l'acte charnel avec sa propre femme durant le mariage ?⁵⁹»

54STENGERS Jean et VAN NECK Anne, *Histoire d'une grande peur : la masturbation*, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1984.

55Même si son ouvrage principal, n'est traduit en espagnol qu'en 1807 : *Enfermedades de nervios producidas por el abuso de los placeres del amor y excesos del onanismo: obra escrita en frances*, SENRA Y PARADA José Ramón (trad.), Madrid, Imp. de la c/ de la Greda, 1807, à propos de la pénétration tardive des idées de Tissot en Espagne voir PERDIGUERO Gil Enrique et GONZÁLEZ DE PABLO Ángel, « Los valores morales de la higiene. El concepto de onanismo como enfermedad según Tissot y su tardía penetración en España », *Dynamis*, vol. 10, 1990, pp. 131-162

56 Le tabes dorsalis est une maladie dégénérante de la moëlle épinière provoquée par la syphilis. En 1805, cette affection est encore connue comme celle décrite par Hippocrate (Lib. 2 De Morbis) comme une dégénérescence du corps provoquée par l'excès des plaisirs vénériens et ayant pour symptôme des fourmillements dans la partie supérieure du corps et notamment le long de la moëlle épinière.

57 tuberculose

58Ballano Antonio, *Diccionario de medicina y cirugia, ó, Biblioteca manual médico-quirúrgica* (1805), Madrid, Imp. De Don Francisco Martínez Dávila, 1815.

59«Demanda...con su marido Don Manuel María Casasola», *op. cit.*

L'émergence de cette conception médicale de l'impuissance est elle aussi représentative de l'évolution de la science médicale aux XVIII^e et XIX^e siècles, caractérisée par une plus grande importance accordée à l'observation, mais également par la construction de normes fondées tant sur les types hérités de la théorie des humeurs et de ses « tempéraments » que sur une morale chrétienne traditionnelle. Concernant l'impuissance, ces nouvelles perspectives ajoutent au sentiment de honte que provoque cette défaillance corporelle l'humiliation d'être considéré comme un sujet adepte d'une pratique sexuelle perverse.

Conclusion

Ce parcours à travers les procès de nullité pour impuissance et les diverses conceptions développées tant par l'Eglise que par la médecine entre 1777 et 1840 en Espagne a montré que si le « défaut » de Manuel Casasola pouvait bien être « naturel », en revanche sa « honte » n'avait, elle, rien de « naturelle »⁶⁰. En décrivant les processus de normalisation des pratiques sexuelles et des identités de genre par l'Eglise, puis par une science médicale en pleine évolution, il a montré comment l'impuissance sexuelle masculine était construite comme une défaillance corporelle honteuse à cette époque. En effet, si l'incapacité à pénétrer sexuellement une femme est perçue comme humiliante depuis des temps immémoriaux⁶¹, en revanche les arguments utilisés pour expliquer, justifier et provoquer ce sentiment de honte varient avec le temps et témoignent de ce fait d'enjeux épistémologiques et politiques propres à la période et à la culture considérées.

⁶⁰*ibid.*

⁶¹A. McLAREN, *op. cit.*